

# Affaire Halimi: «échec du système judiciaire français», juge le Congrès juif européen

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 17:52

Le Congrès juif européen (CJE) a vivement critiqué ce lundi la décision de la Cour de cassation de ne pas traduire en justice le meurtrier de Sarah Halimi, la sexagénaire juive tuée à Paris en 2017, demandant des mesures *«pour que ce déni de justice ne se reproduise»* pas.

Ce mercredi, la Cour de cassation, tout en entérinant le caractère antisémite du crime, a confirmé l'irresponsabilité pénale du meurtrier, fort consommateur de cannabis depuis l'adolescence, pris d'une *«bouffée délirante»* lors des faits, selon les conclusions unanimes de sept experts qui l'avaient examiné successivement.

*«Il s'agit d'un échec considérable du système judiciaire français et d'un dangereux précédent pour l'État de droit et pour l'ensemble de la société, avec des conséquences potentielles pour toute l'Europe»*, a déclaré le président du CJE, Moshe Kantor, dans un communiqué publié à Bruxelles. *«Si la Cour a finalement établi que la motivation antisémite de l'auteur était indiscutable, elle a fait preuve d'un manque de courage et de perspicacité stupéfiant en ne la considérant pas comme l'élément essentiel de cette affaire, contrairement à sa consommation de cannabis»*, ajoute-t-il.

Le CJE dit se joindre *«à la communauté juive de France et au président Emmanuel Macron pour demander à l'Assemblée nationale de modifier les dispositions légales pertinentes concernant la responsabilité pénale et d'empêcher que ce déni de justice ne se reproduise»*. Dans un communiqué distinct, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, à Paris, a exprimé *«son incompréhension»* suite à cette décision, regrettant qu'elle *«empêche la tenue d'un procès»*. *«Dans un contexte général où l'antisémitisme ne montre aucun signe de faiblesse, dans l'espace public comme sur les réseaux sociaux, la Fondation regrette le mauvais signal envoyé par cette décision»*, a-t-elle écrit.

Dans une tribune au Figaro ce week-end, le grand rabbin de France Haïm Korsia avait qualifié de «*choquante*» l'absence de procès. «*Que faire, en présence d'une décision judiciaire vouée à laisser tout honnête homme ou femme dans la sidération?*», a-t-il interrogé, appelant à ce que «*la conscience collective de la nation (...) se lave de ce déshonneur qui la souille*». Dimanche, Emmanuel Macron avait souhaité un changement de la loi pour que l'abolition du discernement causé par une prise de stupéfiants n'exonère pas de sa responsabilité pénale.